

Objet : Demande d'avis / Extension de la station d'épuration de SAINT-QUAY-PORTRIEUX
Dossier d'autorisation environnementale

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (22)
Service Environnement- Unité Eau et Milieux Aquatiques
22022 Saint-Brieuc Cedex

Avis Ifremer

Dinard, le 29 juin 2018

Vos réf. : Extension de la station d'épuration de SAINT-QUAY-PORTRIEUX
Dossier d'autorisation environnementale

Nos réf. : 18-027-3_Ifremer.LERBN.2018.Avis04_Extension_STEP_StQ-P_AE
Dossier suivi par Julien CHEVÉ et Claire ROLLET

Madame,

En réponse à votre courrier du 26 avril 2018 (AR le 4 mai 2018) sollicitant l'avis de l'Ifremer sur le projet d'extension de la station d'épuration de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, nous pouvons apporter les éléments suivants.

Historique du dossier

Deux dossiers portant sur le réseau d'assainissement de Saint-Quay-Portrieux ont déjà fait l'objet d'avis Ifremer en 2012 et 2013 :

- « Dossier de demande d'autorisation pour la mise en conformité de la station d'épuration (Pièce 4) »
juillet 2012 : Avis Ifremer LER/FBN/DN.12.Avis13JC
- « Dossier MODIFIÉ d'autorisation relatif à la mise en conformité de la station d'épuration de St-Quay-Portrieux »
septembre 2013 : Avis Ifremer LERBN.13.Avis11JC

Réseau et capacité hydraulique

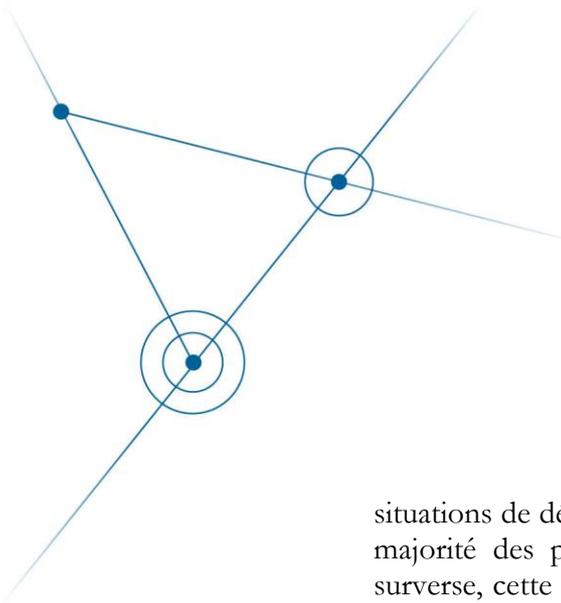
L'analyse de la capacité hydraulique du réseau d'assainissement de Saint-Quay-Portrieux est intéressante. Bien qu'il soit encore sensible aux eaux météoriques (en cas de pluie le débit total du réseau peut-être doublé à triplé), la volonté d'éviter les

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère industriel et commercial

Station de Dinard
CRESCO
38 rue du Port Blanc
35800 Dinard
+33 (0)2 23 18 58 58

Siège Social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)1 46 48 21 00

www.ifremer.fr



situations de débordement en eau brute est affichée. Mais s'il est prévu d'équiper la majorité des postes de relèvement (PR) en sonde de détection des temps de surverse, cette mesure paraît insuffisante. Il faudrait *a minima* équiper les postes les plus sensibles (PR Port, PR Place d'Armes, PR des Ruisseaux, PR Kertugal...) de débitmètre.

Il n'y a aucune information sur les trois postes de relèvement des infrastructures privées. Est-ce que ces postes sont équipés de surverse ? Si oui ils doivent être intégrés à l'analyse pour disposer d'un point de vue complet de la situation.

De nombreux contrôles de mauvais branchement d'eaux pluviales vers les canalisations d'eaux usées ont été réalisés. C'est une action pertinente qui a mis en évidence que près d'un tiers des branchements étaient non conformes. Est-ce que des contrôles de mauvais branchement d'eaux usées vers les canalisations pluviales ont également été réalisés ? Le rapport n'aborde pas ces cas de figure qui sont pourtant le plus impactants.

De gros efforts vont être apportés à la capacité hydraulique du bassin à marée. Est-ce que l'efficacité de ce rejet phasé a été évaluée, notamment dans le cadre de la modélisation hydrodynamique ?

Modélisation hydrodynamique

La démarche d'évaluation des impacts sanitaires des rejets du réseau d'assainissement de Saint-Quay-Portrieux avec l'appui d'une modélisation hydrodynamique est pertinente. La construction de la modélisation et les choix des scénarios sont détaillés.

Si la méthode est bonne, ce sont les objectifs de qualités qui sont plus discutables. Concernant la contamination des coquillages, les seuils retenus (p.42) sont ceux de la classe « B » pour la conchyliculture (et la pêche à pied professionnelle) et qui correspond à la consigne « déconseillée » pour la pêche à pied de loisir. Ces objectifs sont à la limite de la compatibilité d'un rejet avec ces activités et les simulations montrent des cas de figure dépassant ces critères. Une analyse sur la classe de qualité « A » pour la conchyliculture et « autorisé » ou « toléré » pour la pêche à pied de loisir aurait été souhaitable.

De plus, il manque une étape de validation microbiologique du modèle par comparaison de ses résultats avec des mesures réelles in-situ, afin de pouvoir évaluer la robustesse des conclusions qui en sont tirées.

Des rejets de by-pass ont été simulés en complément des rejets réguliers de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU, couramment appelée STEP pour Eaux Polluées). Leurs résultats ne sont pas clairement présentés. S'agit-il des mêmes cartes de simulations que les rejets réguliers de la STEP ? Les concentrations utilisées pour ces rejets d'eaux brutes plus ou moins diluées ont été

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère industriel et commercial

Station de Dinard
CRESCO
38 rue du Port Blanc
35800 Dinard
+33 (0)2 23 18 58 58

Siège Social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)1 46 48 21 00

www.ifremer.fr

prises à 10^7 *Escherichia coli*/100 g Chaire et Liquides Intervalvaires (CLI), il s'agit d'une intervalle basse.

Remarques

Classement sanitaire

Le tableau d'établissement du classement sanitaire n'est pas à jour (p.36). Les zones « D » n'existent plus, le seuil du classement « A » a changé. L'arrêté du 21 mai 1999 a été remplacé par celui du 6 novembre 2013.

L'arrêté de classement présenté page 49 n'est pas à jour. L'arrêté en cours est celui du 16 novembre 2017 (la zone 22.03.30 « Pordic » est actuellement classée A pour le groupe III).

Données environnementales

Les données de suivies du milieu présentées pages 42 à 45 datent de 8 à 10 ans et sont obsolètes du point de vue de la question de la contamination microbiologique.

Page 54 : un dépassement du seuil des 46 000 *E. coli* / 100 g CLI ne peut permettre de qualifier la qualité sanitaire d'une zone de « plutôt satisfaisante ».

L'ARS Bretagne et l'Ifremer travaille de façon complémentaire, respectueusement sur les suivis sanitaire de la pêche à pied de loisir et des activités conchylicoles. L'Ifremer n'est pas le sous-traitant de l'ARS (p.37).

Evaluation des Risques Sanitaires

L'étude comprend une ERS sur le rejet de la STEP mais il convient de rappeler certains principes. L'ERS microbiologique est un exercice difficile et ne peut mener, dans l'état actuel des connaissances, qu'à un résultat approximatif de la réalité. L'analyse du risque infectieux vis-à-vis des réseaux d'assainissement collectif page 199, semble très partielle, quelles en sont les sources ?

De même, la démonstration d'absence du risque lié aux salmonelles sur un rejet de station d'épuration est très relative et nécessiterait un peu de recul. Il s'agit ici d'un rejet de station d'épuration sans traitement tertiaire. L'exercice d'une ERS est une approche prenant en compte des marges d'erreur avec des résultats à interpréter par ordre de grandeur, surtout dans le cas du risque bactériologique.

Surveillance environnementale

La recherche mensuelle des *E. coli* en sortie de STEP est proposée (p.225), telle qu'elle existe actuellement. Ce suivi devrait être maintenu.

La mise en place d'un suivi dans deux points moules situés sur les plages à proximité du rejet est une excellente mesure. Une fréquence *a minima* bimestrielle aurait été souhaitable.

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère industriel et commercial

Station de Dinard
CRESCO
38 rue du Port Blanc
35800 Dinard
+33 (0)2 23 18 58 58

Siège Social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)1 46 48 21 00

www.ifremer.fr

Conclusion

Sans viser d'objectifs très ambitieux en termes de qualité sanitaire, ce dossier vise à améliorer le réseau d'assainissement de Saint-Quay-Portrieux.

En conséquence, un avis **favorable** à l'amélioration de ce système d'assainissement peut être donné. Un intérêt particulier sera à porter sur les résultats du suivi environnemental qui va être mis en place.

L'Ifremer reste à la disposition de vos services pour répondre aux suites de ce dossier. En souhaitant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de toute ma considération

Claire ROLLET
Chef de Station Ifremer de Dinard

Copie interne Ifremer :

Directeur du Centre de Bretagne

Responsable de l'Unité Littoral, Centre de Bretagne

Responsable du Processus "Expertises et avis", Station de Lorient

Pièces jointes

Annexe 1 : Courrier du 26 avril 2018, reçu le 4 mai 2018, demande d'avis sur l'extension de la station d'épuration de Saint-Quay-Portrieux

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Dinard
CRESCO
38 rue du Port Blanc
35800 Dinard
+33 (0)2 23 18 58 58

Siège Social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)1 46 48 21 00

www.ifremer.fr